

## > COMMENT DEVENIR PARTENAIRE DE L'ANCV EN 5 ÉTAPES?

Rien de plus simple, rendez-vous sur le site <http://seniorsenvacances.ancv.com>

### 1/ Vous signez la convention de partenariat

avec l'ANCV (téléchargeable en ligne).

### 2/ Vous vous connectez pour accéder aux offres de séjours

Vous avez accès à l'ensemble des offres de séjours Seniors en Vacances sur la carte interactive. Vous consultez la disponibilité des séjours. Vous choisissez la destination aux dates mentionnées et faites une demande auprès du prestataire touristique concerné.

### 3/ Vous réservez votre séjour auprès du prestataire

Le prestataire est votre unique interlocuteur pour le suivi de votre contrat (réservation, confirmation, annulation, facturation, conditions générales...).

### 4/ Vous constituez votre groupe

de participants en vous engageant à respecter les critères d'éligibilité. N'hésitez pas à consulter la liste de nos partenaires dans votre région, vous pouvez regrouper les retraités d'une commune voisine.

### 5/ Vous déclarez les bénéficiaires

Vous déclarez le nombre de bénéficiaires de l'aide ANCV au prestataire et transmettez la liste des participants à l'ANCV sur un site extranet. La contribution de l'ANCV est versée directement au prestataire touristique.

Alors, n'attendez plus,  
offrez du bien-être à vos seniors!

## > DES PARTENAIRES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX...

Retrouvez l'ensemble de nos partenaires sur le site de l'ANCV dans la rubrique « Partenaires ».

### Les 650 collectivités territoriales

**Les associations :** l'UNRPA, la Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer, la Fédération nationale des Aînés Ruraux, l'ANR de la Poste et France Télécom, la FNLSR...

**Les caisses de retraite :** Novalis, Audiens, le groupe Mornay, la CNRACL, Malakoff Médéric, le RSI, l'IRCANTEC...

### Professionnels du tourisme :



# SENIORS EN VACANCES

Des rencontres, du partage, des échanges

SÉJOURS GROUPES 2011



ANCV - 326817442 RCS Pontoise - Crédit photos : Jupiter Images - 2010 P-SEV/GROUPES - Octobre 2010.

### BESOIN DE COMMUNIQUER?

Un kit communication est à votre disposition sur le site de l'ANCV : <http://seniorsenvacances.ancv.com/Collectivite-Association/Kit-communication>

### OÙ SE RENSEIGNER?

- Sur le site Internet : <http://seniorsenvacances.ancv.com>
- Auprès des chargés de développement ANCV en régions <http://seniorsenvacances.ancv.com/collectivite-association/les-charges-d'action-sociale>
- À l'adresse postale de l'ANCV service « Personnes âgées »  
36, boulevard Henri-Bergson - 95201 Sarcelles Cedex
- Par e-mail : [seniorsenvacances@ancv.fr](mailto:seniorsenvacances@ancv.fr)



Agence Nationale pour les Chèques-Vacances  
Siège social : 36, boulevard Henri-Bergson - 95201 Sarcelles Cedex  
[www.ancv.com](http://www.ancv.com) OU N° Indigo 0 825 844 344 0,15 € TTC/min



Parce que les vacances, c'est essentiel.

ancv  
SENIORS EN VACANCES

# UN PROGRAMME AU SERVICE DE VOS POLITIQUES SOCIALES

Organisé depuis 2007, Seniors en Vacances repose sur des offres de séjours collectées par l'ANCV auprès des professionnels du tourisme (transport non inclus). Ce programme permet aux retraités de bénéficier d'un séjour tout compris à un tarif préférentiel et, pour les personnes âgées à revenus modestes, d'une aide financière de l'ANCV.

**En 2011, l'ANCV mobilise les moyens nécessaires pour permettre le départ de 50 000 retraités** à travers des séjours en groupes de 20 à 40 personnes s'appuyant sur vous, les porteurs de projets : collectivités locales, clubs de retraités, foyers-logements, organismes sociaux et caisses de retraite. Rejoignez les 800 partenaires de l'ANCV!

## ➤ QUEL EST LE RÔLE DES PORTEURS DE PROJETS?

Votre rôle consiste à informer les retraités, constituer les groupes et préparer le séjour.

**Et l'ANCV est à vos côtés pour soutenir vos initiatives et vos projets, à travers un réseau de collaborateurs répartis sur le territoire.**

Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter votre contribution financière pour encourager le départ de ces retraités (transport, complément de financement...). Des financements peuvent être recherchés auprès des CARSAT (ex-CRAM) ou autres organismes sociaux.

## ➤ QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME SENIORS EN VACANCES?

- Les personnes :**
- âgées de 60 ans et plus;
  - retraitées et/ou sans activité professionnelle;
  - résidant en France.

Le conjoint figurant sur la déclaration fiscale d'une personne éligible au programme est automatiquement bénéficiaire du programme Seniors en Vacances.

“ 33 personnes âgées de Conflans-Sainte-Honorine ont participé au programme Seniors en Vacances, au village VVF d'Évian-les-Bains. Les accompagnatrices ont ressenti une très bonne cohésion de groupe et une solidarité au fil des jours, alors que les 33 personnes, pour la plupart, ne se connaissaient pas. Ce séjour à coût réduit pour les personnes ayant bénéficié de l'aide de l'ANCV a permis de toucher un plus large public, soit âgé soit en perte d'autonomie. À titre d'exemple, deux messieurs dont les épouses sont atteintes de la maladie d'Alzheimer ont pu profiter pleinement de cette semaine grâce à la solidarité ambiante et à l'accompagnement. Un très bon souvenir pour tous. ”

**Annie Praud**, responsable de l'Espace Accueil Informations Retraités – Ville de Conflans-Sainte-Honorine



➤ Retrouvez toutes les destinations et toutes les disponibilités sur <http://seniorsenvacances.ancv.com>

### QUELS SONT LES SÉJOURS PROPOSÉS?

**Des séjours tout compris, sélectionnés sur des critères de qualité :** pension complète, activités en journée, soirées animées, excursions, transfert entre la gare d'arrivée et le lieu de séjour.

**Des séjours hors juillet et août, en France, à la mer, à la campagne ou à la montagne, en villages de vacances, résidences ou hôtels.**

Ils répondent au cahier des charges de l'ANCV en termes de prestations et de confort et sont adaptés à l'accueil des retraités.

### CÔTÉ CONFORT

- Hébergement en chambre double.
- Chambre individuelle avec supplément.
- Centre médical à proximité.
- Des équipements adaptés aux personnes en situation de handicap, labellisés Tourisme et Handicap.

### CÔTÉ ANIMATION

Un animateur accompagne le groupe pendant la durée du séjour. Les animations (tournois de pétanque, jeux culturels et d'adresse, initiation au yoga, gymnastique douce, soirée cabaret, karaoké...) et les excursions (visites de villages, dégustation de produits locaux, marché, artisanat...) sont encadrées par des professionnels.

### CÔTÉ RESTAURATION

Des menus du terroir, variés et équilibrés ou des menus de régime simples.

## UNE MISSION SOCIALE AFFIRMÉE

Depuis 1982, l'ANCV, établissement public, a pour mission de développer l'accès aux vacances pour tous. Dans le cadre de son action sociale, l'ANCV met en œuvre le programme Seniors en Vacances.

### Pourquoi ce programme?

45 % des personnes âgées de 65 ans et plus ne sont pas parties en vacances en 2008\*. Or, les vacances créent un lien social essentiel.

**Rompre la solitude et l'isolement, offrir du bien-être, allier plaisir et prévention : tels sont les objectifs de Seniors en Vacances, un outil à votre disposition pour accompagner vos retraités.**

\* Étude ANCV/BVA – 2009.

## ➤ PARTICULARITÉS?

- **Des séjours sur des thématiques liées à la prévention :** santé, nutrition, mémoire, soutien aux aidants, accompagnement du deuil, autour d'ateliers animés par un organisme agréé, dont la charge est partagée entre le porteur de projet et l'ANCV.
- **Des séjours accessibles aux aidants familiaux** et aux professionnels en charge des personnes en situation de handicap.
- **Des séjours intergénérationnels** (enfants âgés jusqu'à 18 ans) sont disponibles. Tout enfant bénéficiera d'un tarif préférentiel de 180 euros pour 8 jours ou 150 euros pour 5 jours. Consultez les structures accueillantes sur le site.

## ➤ LES AIDES FINANCIÈRES DE L'ANCV

- **Les retraités non imposables avant déduction fiscale** bénéficient d'une aide financière de l'ANCV représentant la moitié du coût du séjour hors transport.
- **Les personnes en situation de handicap** (justifiée par une carte d'invalidité) peuvent bénéficier du programme dès 55 ans. L'aidant familial et/ou professionnel d'une personne handicapée ou dépendante (selon la grille AGGIR) est éligible à l'aide sans condition.
- **Les séjours à thème** peuvent être financés à hauteur de 50 % du montant du coût de la formation à la condition que la moitié des personnes inscrites soient éligibles à l'aide.

PRIX DES SÉJOURS		
Hors transport du domicile au lieu du séjour		
Coût initial	Aide financière : 50% du prix du séjour	Coût final pour le senior aidé
8 jours/7 nuits 360 € TTC	8 jours/7 nuits 180 €/pers.	8 jours/7 nuits 360 - 180 = 180 €/pers.
5 jours/4 nuits 300 € TTC	5 jours/4 nuits 150 €/pers.	5 jours/4 nuits 300 - 150 = 150 €/pers.